

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 571

présenté par
M. Myard

ARTICLE 4

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de l'information et de la communication »

le mot :

« contemporaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certes, l'information et la communication sont très importantes dans le monde d'aujourd'hui.

Mais elles ne sauraient, à elles seules, définir toute la richesse et la diversité de la société contemporaine.